

## J'ai souscrit à la procédure de téléversement auprès de la DGFIP

### Plus de 2 millions d'entreprises téléversent déjà leurs déclarations fiscales, et vous ?

Le téléversement vous permet de téléverser et payer votre TVA en même temps, avec un prélèvement effectif à l'échéance.

Le téléversement de votre TVA peut combiner plusieurs modes de règlement : chèque, espèces et prélèvement à partir de 3 comptes bancaires. Il présente de nombreux avantages :

- Prélèvement à échéance de vos paiements
- Élimination des risques de retard
- Vous n'avez plus à remplir un chèque et à le poster

Pour souscrire à cette procédure vous devez remplir un formulaire d'adhésion en double exemplaire et l'accompagner de 2 RIB pour chaque compte bancaire utilisé (au maximum 3).

Retrouvez le formulaire d'adhésion sur [www.ciel.com/direct](http://www.ciel.com/direct).

Pour plus d'information, rendez-vous sur [www.ciel.com/direct](http://www.ciel.com/direct) ou contactez notre service commercial au **01 55 26 34 34**.